



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 165 – Loi modifiant le
Code de la sécurité routière et d'autres dispositions

(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbaux des séances des 21 et 22 février et des 13, 14, 15
et 20 mars 2018

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 21 FÉVRIER 2018 | 1 |
| REMARQUES PRÉLIMINAIRES | 1 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE | 2 |
| DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 22 FÉVRIER 2018..... | 5 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)..... | 5 |
| TROISIÈME SÉANCE, LE MARDI 13 MARS 2018 | 10 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)..... | 11 |
| QUATRIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 14 MARS 2018..... | 18 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)..... | 18 |
| CINQUIÈME SÉANCE, LE JEUDI 15 MARS 2018 | 23 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)..... | 24 |
| SIXIÈME SÉANCE, LE MARDI 20 MARS 2018 | 27 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)..... | 28 |
| REMARQUES FINALES | 40 |

ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Amendements retirés ou rejetés ou irrecevables
- III. Liste des documents déposés

Première séance, le mercredi 21 février 2018

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 165 – Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions (Ordre de l'Assemblée le 20 février 2018)

Membres présents :

- M. Iracà (Papineau), président
- M. Bolduc (Mégantic)
- M. Boucher (Ungava)
- M. Bourgeois (Abitibi-Est)
- M. Charette (Deux-Montagnes), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de transports, en remplacement de M. Martel (Nicolet-Bécancour)
- M. Fortin (Pontiac), ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- M. Habel (Sainte-Rose)
- M. Lemay (Masson)
- M. Simard (Dubuc)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Gaudreault (Jonquière)

Autre participante :

M^{me} Lyne Vézina, directrice de la recherche et du développement en sécurité routière, Société de l'assurance automobile du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 12, M. Iracà (Papineau) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Iracà (Papineau), M. Fortin (Pontiac), M. Villeneuve (Berthier) et M. Charette (Deux-Montagnes) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Article 3 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 15 h 56, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

L'amendement est adopté.

M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 3, amendé, est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 : Un débat s'engage.

À 16 h 12, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 5.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 8 : Après débat, l'article 8 est adopté.

Article 9 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Vézina de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 17 h 21, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 20 minutes.

Après débat, l'article 9 est adopté.

Article 10 : L'article 10 est adopté.

Article 11 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 11, amendé, est adopté.

Article 12 : L'article 12 est adopté.

Article 13 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 13.

Article 14 : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 14.

Article 15 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 15.

Article 16 : L'article 16 est adopté.

Article 17 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 17.

Article 18 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 18.

Article 19 : Un débat s'engage.

À 17 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Louisette Cameron

Alexandre Iracà

LC/ag

Québec, le 21 février 2018

Deuxième séance, le jeudi 22 février 2018

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 165 – Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions (Ordre de l'Assemblée le 20 février 2018)

Membres présents :

- M. Iracà (Papineau), président
- M. Bolduc (Mégantic)
- M. Bourgeois (Abitibi-Est)
- M. Charette (Deux-Montagnes), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de transports, en remplacement de M. Martel (Nicolet-Bécancour)
- M. Fortin (Pontiac), ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- M. Habel (Sainte-Rose)
- M. Lemay (Masson)
- M. Simard (Dubuc)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Gaudreault (Jonquière)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière, Société de l'assurance automobile du Québec
- M. Jérôme Unterberg, sous-ministre adjoint à l'électrification des transports, à la sécurité et à la mobilité, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- M. Gaétan Bergeron, ingénieur, Direction de l'expertise et de la sécurité des véhicules, Société de l'assurance automobile du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 42, M. Iracà (Papineau) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 19 (suite) : Un débat s'engage.

M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Il est convenu de permettre à M. Leclerc de prendre la parole.

Après débat, l'article 19, amendé, est adopté.

Une discussion s'engage.

Article 20 : L'article 20 est adopté.

Article 21 : Après débat, l'article 21 est adopté.

Article 22 : Un débat s'engage.

À 12 h 35, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Unterberg de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 22, amendé, est adopté.

Article 23 : L'article 23 est adopté.

Article 24 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 24, amendé, est adopté.

Article 25 : L'article 25 est adopté.

Article 26 et 27 : Il est convenu de suspendre l'étude des articles 26 et 27.

Article 28 : L'article 28 est adopté.

Article 29 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

Un débat s'engage.

Avec la permission de M. le président, M. Fortin (Pontiac) dépose le document coté CTE-090 (annexe III).

Le débat se poursuit.

À 13 h 01, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 17, la Commission reprend ses travaux à la salle de l'Assemblée nationale de l'hôtel du Parlement.

M. Villeneuve (Berthier) soulève une question relative à l'article 145 du Règlement et à la possibilité pour 5 commissions de siéger si l'Assemblée n'a pas ajourné, mais seulement suspendu ses travaux.

À 15 h 55, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 34 minutes.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le président indique que l'objectif du deuxième alinéa de l'article 145 est de donner préséance aux travaux qui se déroulent à l'Assemblée sur ceux d'une cinquième commission. Or, si l'Assemblée suspend ses travaux, le fait que cinq commissions siègent en même temps ne nuira pas aux travaux de celle-ci. Dans ces circonstances, les termes « lorsque l'Assemblée ne tient pas séance » doivent être interprétés comme signifiant « lorsque l'Assemblée n'est pas réunie » de façon à favoriser le débat plutôt que de le restreindre et ainsi, préserver la capacité des députés d'effectuer leur rôle de contrôle parlementaire, c'est-à-dire de suspendre les travaux afin de permettre la tenue d'un débat de fin de séance tout en permettant, pendant cette suspension, que le travail se poursuive au sein des commissions parlementaires.

Article 29 (suite) : Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 29, amendé, est adopté.

Article 30 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 30.

Article 31 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

À 16 h 16, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 31.

Articles 32 et 33 : Les articles 32 et 33 sont adoptés.

Article 34 : Après débat, l'article 34 est adopté.

Article 35 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Bergeron de prendre la parole.

Après débat, l'article 35 est adopté.

Article 36 : L'article 36 est adopté.

Article 37 : Après débat, l'article 37 est adopté.

Article 38 : Après débat, l'article 38 est adopté.

Article 39 : Un débat s'engage.

À 17 h 10, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 39, amendé, est adopté.

Article 40 : L'article 40 est adopté.

Article 41 : Après débat, l'article 41 est adopté.

Article 42 : Après débat, l'article 42 est adopté.

Articles 43 à 45 : Les articles 43 à 45 sont adoptés.

Article 46 : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 46.

Article 47 : Après débat, l'article 47 est adopté.

Article 48 : Après débat, l'article 48 est adopté.

À 17 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 13 mars 2018, à 10 heures.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Louisette Cameron

Alexandre Iracà

LC/ag

Québec, le 22 février 2018

Troisième séance, le mardi 13 mars 2018

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 165 – Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions (Ordre de l'Assemblée le 20 février 2018)

Membres présents :

- M. Iracà (Papineau), président

- M. Bolduc (Mégantic)
- M. Bourgeois (Abitibi-Est)
- M. Charette (Deux-Montagnes), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de transports, en remplacement de M. Martel (Nicolet-Bécancour)
- M. Fortin (Pontiac), ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- M. Habel (Sainte-Rose)
- M. Morin (Côte-du-Sud) en remplacement de M. H. Plante (Maskinongé)
- M. Simard (Dubuc)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Gaudreault (Jonquière)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M. Gaétan Bergeron, ingénieur, Direction de l'expertise et de la sécurité des véhicules, Société de l'assurance automobile du Québec
- M. Jérôme Unterberg, sous-ministre adjoint à l'électrification des transports, à la sécurité et à la mobilité, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- M^mc Line Charland, directrice, Gestion des ententes de partenariat public-privé, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- M. Gervais Corbin, directeur, expertise et technologie en sécurité routière, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- M^e Julie Massé, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 10 h 09, M. Iracà (Papineau) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 49 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Bergeron de prendre la parole.

Après débat, l'article 49 est adopté.

Article 50 : L'article 50 est adopté.

Article 51 : Après débat, l'article 51 est adopté.

Article 52 : L'article 52 est adopté.

À 10 h 26, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 52.1 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 52.1 est donc adopté.

Article 53 : Après débat, l'article 53 est adopté.

Article 54 : Après débat, l'article 54 est adopté.

Article 55 : Après débat, l'article 55 est adopté.

Article 56 : Après débat, l'article 56 est adopté.

Article 57 : L'article 57 est adopté.

Article 58 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 58, amendé, est adopté.

Article 59 : Après débat, l'article 59 est adopté.

Article 60 : Après débat, l'article 60 est adopté.

Article 61 : Après débat, l'article 61 est adopté.

Article 62 : L'article 62 est adopté.

Article 63 : Un débat s'engage.

À 11 h 06, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Unterberg de prendre la parole.

Après débat, l'article 63 est adopté.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 66.

Article 66 : Après débat, l'article 66 est adopté.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 179.

Article 179 : Un débat s'engage.

À 11 h 37, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes, sous la présidence de M. Bourgeois (Abitibi-Est).

Le débat se poursuit.

M. Iracà (Papineau) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^{me} Charland de prendre la parole.

L'article 179 est adopté.

À 12 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 18, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 180.1.

Article 180.1 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 12 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 180.1 est donc adopté.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 206.

Article 206 : L'article 206 est adopté.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 211.

Article 211 : Après débat, l'article 211 est adopté.

Articles 64 et 65 : Les articles 64 et 65 sont adoptés.

Article 67 : Après débat, l'article 67 est adopté.

Article 67.1 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 13 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 67.1 est donc adopté.

Article 68 : Un débat s'engage.

À 15 h 45, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 14 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 68, amendé, est adopté.

Articles 69 à 74 : Les articles 69 à 74 sont adoptés.

Article 75 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Corbin de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^c Massé de prendre la parole.

Après débat, l'article 75 est adopté.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 83.

Article 83 : Après débat, l'article 83 est adopté.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 156.

Article 156 : Après débat, l'article 156 est adopté.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 165.

Article 165 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 15 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 165, amendé, est adopté.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 166.

Article 166 : L'article 166 est adopté.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 188.

Article 188 : L'article 188 est adopté.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 210.

Article 210 : Après débat, l'article 210 est adopté.

Article 76 : L'article 76 est adopté.

À 16 h 40, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 77 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 16 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 77, amendé, est adopté.

Article 78 : L'article 78 est adopté.

Article 79 : Après débat, l'article 79 est adopté.

Article 80 : Après débat, l'article 80 est adopté.

Article 81 : Après débat, l'article 81 est adopté.

Article 82 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 17 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat l'article 82, amendé, est adopté.

Article 84 : L'article 84 est adopté.

Article 85 : Après débat, l'article 85 est adopté.

Article 86 : Après débat, l'article 86 est adopté.

Article 87 : Après débat, l'article 87 est adopté.

Article 88 : L'article 88 est adopté.

À 17 h 21, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Article 89 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 18 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 89, amendé, est adopté.

Article 90 : Après débat, l'article 90 est adopté.

Article 91 : Un débat s'engage.

À 17 h 58, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 36, la Commission reprend ses travaux.

Avec la permission de M. le président, M. Villeneuve (Berthier) dépose le document coté CTE-091 (annexe III).

Le débat se poursuit.

M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 19 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 91 est donc retiré.

Article 92 : Après débat, l'article 92 est adopté.

Article 93 : Après débat, l'article 93 est adopté.

Article 94 : Après débat, l'article 94 est adopté.

Article 95 : Un débat s'engage.

À 20 h 12, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'article 95 est adopté.

Article 95.1 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 20 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 95.1 est donc adopté.

Article 96 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 21 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 20 h 25, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 96, amendé, est adopté.

Article 97 : Après débat, l'article 97 est adopté.

Articles 98 et 99 : Les articles 98 et 99 sont adoptés.

Article 100 : Après débat, l'article 100 est adopté.

Article 101 : Après débat, l'article 101 est adopté.

Article 102 : Après débat, l'article 102 est adopté.

Article 103 : Un débat s'engage.

M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 22 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 103 est donc retiré.

Article 104 : Après débat, l'article 104 est adopté.

Article 105 : Après débat, l'article 105 est adopté.

Article 106 : Après débat, l'article 106 est adopté.

Article 107 : Après débat, l'article 107 est adopté.

Article 108 : Après débat, l'article 108 est adopté.

Article 108.1 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 23 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 108.1 est donc adopté.

Article 109 : L'article 109 est adopté.

Article 110 : Un débat s'engage.

À 21 h 29, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Louisette Cameron

Alexandre Iracà

LC/jd

Québec, le 13 mars 2018

Quatrième séance, le mercredi 14 mars 2018

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 165 – Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions (Ordre de l'Assemblée le 20 février 2018)

Membres présents :

- M. Iracà (Papineau), président

- M. Bolduc (Mégantic)
- M. Bourgeois (Abitibi-Est)
- M. Charette (Deux-Montagnes), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de transports, en remplacement de M. Martel (Nicolet-Bécancour)
- M. Fortin (Pontiac), ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- M. Habel (Sainte-Rose)
- M. Lemay (Masson)
- M. Simard (Dubuc)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Gaudreault (Jonquière)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^{me} Lise Fournier, ingénieure, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- M. Gaétan Bergeron, ingénieur, Direction de l'expertise et de la sécurité des véhicules, Société de l'assurance automobile du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Hyppolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 40, M. Iracà (Papineau) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 110 (suite) : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Fournier de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 12 h 15, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 24 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 110, amendé, est adopté.

Article 110.1 : M. Villeneuve (Berthier) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Charette (Deux-Montagnes) et M. Villeneuve (Berthier) - 2.

Contre : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Fortin (Pontiac), M. Habel (Sainte-Rose) et M. Simard (Dubuc) - 5.

Abstention : M. Iracà (Papineau) - 1.

L'amendement est rejeté.

Article 111 : Après débat, l'article 111 est adopté.

Article 112 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 25 (annexe I).

À 12 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 06, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'amendement est adopté.

M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

Un débat s'engage.

À 15 h 19, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 15 h 47, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 23 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M. Fortin (Pontiac) retire l'amendement coté Am b.

M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 26 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 112, amendé, est adopté.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 65 adopté précédemment.

Article 65 (suite) : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 27 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 65, amendé, est adopté.

Article 113 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 28 (annexe I).

À 16 h 02, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 113, amendé, est adopté.

Article 114 : Après débat, l'article 114 est adopté.

Article 115 : L'article 115 est adopté.

À 16 h 16, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 29 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 115, amendé, est adopté.

Article 116 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 30 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 116, amendé, est adopté.

Articles 117 et 118 : Les articles 117 et 118 sont adoptés.

Article 119 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Bergeron de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 16 h 56, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

M. Lemay (Masson) propose l'amendement coté Am c (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Lemay (Masson), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Charette (Deux-Montagnes) - 1.

Contre : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Fortin (Pontiac), M. Habel (Sainte-Rose), M. Simard (Dubuc) et M. Villeneuve (Berthier) - 6.

Abstention : M. Iracà (Papineau) - 1.

L'amendement est rejeté.

À 17 h 24, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 18 minutes.

L'article 119 est adopté à la majorité des voix.

Article 120 : L'article 120 est adopté.

Article 121 : Après débat, l'article 121 est adopté.

Article 122 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 31 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 122, amendé, est adopté.

Article 123 : Après débat, l'article 123 est adopté.

Article 124 : L'article 124 est adopté.

Article 125 : Un débat s'engage.

M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 32 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 125, amendé, est adopté.

À 17 h 47, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 126 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 33 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 126, amendé, est adopté.

Article 127 : Après débat, l'article 127 est adopté.

À 17 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Louisette Cameron

Alexandre Iracà

LC/jd

Québec, le 14 mars 2018

Cinquième séance, le jeudi 15 mars 2018

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 165 – Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions (Ordre de l'Assemblée le 20 février 2018)

Membres présents :

- M. Iracà (Papineau), président

- M. Bolduc (Mégantic)
- M. Boucher (Ungava)
- M. Bourgeois (Abitibi-Est)
- M. Charette (Deux-Montagnes), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de transports, en remplacement de M. Martel (Nicolet-Bécancour)
- M. Fortin (Pontiac), ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- M. Simard (Dubuc)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Gaudreault (Jonquière)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^{me} Mélanie Dubé, Direction générale de la sécurité et du camionnage, Direction des politiques de sécurité, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- M. Jérôme Unterberg, sous-ministre adjoint à l'électrification des transports, à la sécurité et à la mobilité, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- M. Yanick Blouin, directeur général, Sécurité et camionnage, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- M. Gaétan Bergeron, ingénieur, Direction de l'expertise et de la sécurité des véhicules, Société de l'assurance automobile du Québec

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 11 h 21, M. Iracà (Papineau) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 128 : L'article 128 est adopté.

Article 129 : Après débat, l'article 129 est adopté.

Article 130 : Après débat, l'article 130 est adopté.

Article 131 : L'article 131 est adopté.

Article 132 : Après débat, l'article 132 est adopté.

Article 133 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Dubé de prendre la parole.

Après débat, l'article 133 est adopté.

Article 134 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 34 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 134, amendé, est adopté.

Article 135 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 35 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 135, amendé, est adopté.

Article 136 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 36 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 136, amendé, est adopté.

Article 137 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 37 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 137, amendé, est adopté.

Article 138 : L'article 138 est adopté.

Article 139 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 38 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 139, amendé, est adopté.

Article 140 : Après débat, l'article 140 est adopté.

Article 141 : Un débat s'engage.

À 12 h 06, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Unterberg de prendre la parole.

Après débat, l'article 141 est adopté.

Article 142 : L'article 142 est adopté.

Article 143 : Après débat, l'article 143 est adopté.

Article 144 : Un débat s'engage.

À 12 h 22, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 12 h 30, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu de permettre à M. Blouin de prendre la parole.

Après débat, l'article 144 est adopté.

Article 145 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 39 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et l'article 145 est donc retiré.

Article 146 : L'article 146 est adopté.

Article 147 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Bergeron de prendre la parole.

Après débat, l'article 147 est adopté.

Article 148 : Après débat, l'article 148 est adopté.

Article 149 : L'article 149 est adopté.

Article 150 : Après débat, l'article 150 est adopté.

À 12 h 58, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 20 mars 2018, à 10 heures.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Louisette Cameron

Alexandre Iracà

LC/jd

Québec, le 15 mars 2018

Sixième séance, le mardi 20 mars 2018

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 165 – Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions (Ordre de l'Assemblée le 20 février 2018)

Membres présents :

- M. Bolduc (Mégantic)
- M. Bourgeois (Abitibi-Est)
- M. Charette (Deux-Montagnes), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de transports, en remplacement de M. Martel (Nicolet-Bécancour)
- M. Cousineau (Bertrand), président de séance, en remplacement de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)
- M. Fortin (Pontiac), ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- M. Girard (Trois-Rivières) en remplacement de M. Iracà (Papineau)
- M. Habel (Sainte-Rose)
- M. Simard (Dubuc)
- M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Gaudreault (Jonquière)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M. Gaétan Bergeron, ingénieur, Direction de l'expertise et de la sécurité des véhicules, Société de l'assurance automobile du Québec
- M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière, Société de l'assurance automobile du Québec
- M. Yanick Blouin, directeur général, Sécurité et camionnage, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- M. Martin Simard, directeur général, Direction générale du soutien en services aux accidentés, Société de l'assurance automobile du Québec
- M^e Claude Bergeron, Société de l'assurance automobile du Québec
- M. Jérôme Unterberg, sous-ministre adjoint à l'électrification des transports, à la sécurité et à la mobilité, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

La Commission se réunit à la salle Louis-Hyppolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 01, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 151 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Bergeron de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 40 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 151, amendé, est adopté.

Article 152 : Après débat, l'article 152 est adopté.

Article 153 : L'article 153 est adopté.

À 10 h 23, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 154 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 41 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 154, amendé, est adopté.

Article 155 : Un débat s'engage.

À 10 h 28, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 10 h 33, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'article 155 est adopté.

Article 157 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Leclerc de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 10 h 45, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 11 h 02, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Après débat, l'article 157 est adopté.

Article 158 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 158.

Article 159 : Après débat, l'article 159 est adopté.

Article 160 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 42 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 160, amendé, est adopté.

Article 161 : Après débat, l'article 161 est adopté.

Article 162 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 43 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 162, amendé, est adopté.

Article 163 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Blouin de prendre la parole.

Après débat, l'article 163 est adopté.

Article 164 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 164.

Articles 167 et 168 : Il est convenu de suspendre l'étude des articles 167 et 168.

Article 169 : L'article 169 est adopté.

Article 170 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Simard de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 12 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 23, la Commission reprend ses travaux à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

Après débat, l'article 170 est adopté.

À 15 h 44, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Article 170.1 : M. Villeneuve (Berthier) propose l'amendement coté Am d (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Charette (Deux-Montagnes) et M. Villeneuve (Berthier) - 2.

Contre : M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Trois-Rivières), M. Habel (Sainte-Rose) et M. Simard (Dubuc) - 5.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'amendement est rejeté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 158 suspendue précédemment.

Article 158 (suite) : Après débat, l'article 158 est adopté.

Article 171 : L'article 171 est adopté.

Article 172 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 44 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 172 est donc retiré.

Article 173 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 45 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 173 est donc retiré.

Article 174 : Après débat, l'article 174 est adopté.

Article 175 : Après débat, l'article 175 est adopté.

À 16 h 17, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 176 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 46 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et l'article 176 est donc retiré.

Article 177 : Après débat, l'article 177 est adopté.

Article 178 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 47 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et l'article 178 est donc retiré.

Article 181 : L'article 181 est adopté.

Article 182 : Un débat s'engage.

À 16 h 28, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

L'article 182 est adopté.

Article 180 : Après débat, l'article 180 est adopté.

Article 183 : L'article 183 est adopté.

Article 184 : Après débat, l'article 184 est adopté.

Article 185 : Un débat s'engage.

À 16 h 34, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^c Bergeron de prendre la parole.

Après débat, l'article 185 est adopté.

Articles 186 et 187 : Les articles 186 et 187 sont adoptés.

Article 189 : Après débat, l'article 189 est adopté.

Article 190 : L'article 190 est adopté.

Article 191 : Après débat, l'article 191 est adopté.

Article 192 : L'article 192 est adopté.

Article 193 : Après débat, l'article 193 est adopté.

Articles 194 à 196 : Les articles 194 à 196 sont adoptés.

À 16 h 48, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 197 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 48 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 16 h 55, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 197, amendé, est adopté.

Article 198 : Après débat, l'article 198 est adopté.

Article 199 : Après débat, l'article 199 est adopté.

Articles 200 à 202 : Les articles 200 à 202 sont adoptés.

Une discussion s'engage.

Article 203 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 49 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 203, amendé, est adopté.

Une discussion s'engage.

Article 204 : L'article 204 est adopté.

Article 205 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 50 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 205, amendé, est adopté.

Article 205.1 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 51 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 205.1 est donc adopté.

Articles 207 et 208 : Les articles 207 et 208 sont adoptés.

Article 209 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 52 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 209, amendé, est adopté.

Article 209.1 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am e (annexe II).

Un débat s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M. Fortin (Pontiac) retire l'amendement coté Am e.

Article 212 : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 212.

Article 5 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 5 suspendue précédemment.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Unterberg de prendre la parole.

Après débat, l'article est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Fortin (Pontiac), M. Habel (Sainte-Rose) et M. Simard (Dubuc) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) et M. Villeneuve (Berthier) - 2.

L'article 5 est adopté.

Article 13 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 13 suspendue précédemment.

L'article est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Fortin (Pontiac), M. Habel (Sainte-Rose) et M. Simard (Dubuc) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) et M. Villeneuve (Berthier) - 2.

L'article 13 est adopté.

Article 14 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 14 suspendue précédemment.

L'article est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Fortin (Pontiac), M. Habel (Sainte-Rose) et M. Simard (Dubuc) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) et M. Villeneuve (Berthier) - 2.

L'article 14 est adopté.

Article 15 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 15 suspendue précédemment.

L'article est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Fortin (Pontiac), M. Habel (Sainte-Rose) et M. Simard (Dubuc) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) et M. Villeneuve (Berthier) - 2.

L'article 15 est adopté.

Article 17 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 17 suspendue précédemment.

L'article est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Fortin (Pontiac), M. Habel (Sainte-Rose) et M. Simard (Dubuc) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) et M. Villeneuve (Berthier) - 2.

L'article 17 est adopté.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 39, la Commission reprend ses travaux.

Article 18 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 18 suspendue précédemment.

L'article est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Trois-Rivières), M. Habel (Sainte-Rose) et M. Simard (Dubuc) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) et M. Villeneuve (Berthier) - 2.

L'article 18 est adopté.

Article 26 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 26 suspendue précédemment.

Après débat, l'article 26 est adopté.

Article 27 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 27 suspendue précédemment.

L'article 27 est adopté.

Article 30 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 30 suspendue précédemment.

L'article est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Fortin (Pontiac), M. Girard (Trois-Rivières), M. Habel (Sainte-Rose) et M. Simard (Dubuc) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) et M. Villeneuve (Berthier) - 2.

L'article 30 est adopté.

Article 31 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 31 suspendue précédemment.

L'article est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Fortin (Pontiac), M. Habel (Sainte-Rose) et M. Simard (Dubuc) - 5.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) et M. Villeneuve (Berthier) - 2.

L'article 31, amendé, est adopté.

À 19 h 50, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 164 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 164 suspendue précédemment.

M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 53 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 164, amendé, est adopté.

Article 167 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 167 suspendue précédemment.

Après débat, l'article 167 est adopté.

Article 168 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 168 suspendue précédemment.

L'article 168 est adopté.

À 20 h 06, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 38.1 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 54 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 38.1 est donc adopté.

Article 46 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 46 suspendue précédemment.

M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 55 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 46, amendé, est adopté.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 47 adopté précédemment.

Article 47 (suite) : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 56 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 57 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 47, amendé, est adopté.

Article 59.1 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 58 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 59.1 est donc adopté.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 160 adopté précédemment.

Article 160 (suite) : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 59 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 160, amendé, est adopté.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 161 adopté précédemment.

Article 161 (suite) : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 60 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 161, amendé, est adopté.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 185 adopté précédemment.

Article 185 (suite) : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 61 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 185, amendé, est adopté.

Article 197.1 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 62 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 197.1 est donc adopté.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 202 adopté précédemment.

Article 202 (suite) : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 63 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 202 est donc retiré.

Article 209.1 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 64 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 209.1 est donc adopté.

À 20 h 25, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 39 adopté précédemment.

Article 39 (suite) : Avec le consentement de la Commission, M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 65 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 39, amendé, est adopté.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 42 adopté précédemment.

Article 42 (suite) : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 66 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 42, amendé, est adopté.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 82 adopté précédemment.

Article 82 (suite) : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 67 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 82, amendé, est adopté.

Article 92.1 : M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 68 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 92.1 est donc adopté.

À 20 h 35, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Une discussion s'engage.

Article 212 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 212 suspendue précédemment.

M. Fortin (Pontiac) propose l'amendement coté Am 69 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 212, amendé, est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Sur motion de M. Cousineau (Bertrand), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

M. Cousineau (Bertrand) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

Une discussion s'engage.

REMARQUES FINALES

M. Charette (Deux-Montagnes), M. Villeneuve (Berthier) et M. Fortin (Pontiac) font des remarques finales.

À 20 h 54, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Louisette Cameron

Alexandre Iracà

LC/jd

Québec, le 20 mars 2018

ANNEXE I

Amendements adoptés

ANNEXE II

Amendements retirés, rejetés ou irrecevables

ANNEXE III

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- | | |
|---|---------|
| Société de l'assurance automobile du Québec. Test d'orientation temporo spatiale chez un conducteur confus. Non daté. 2 f. Déposé le 22 février 2018. | CTE-090 |
| LeBel, Harold, député de Rimouski. [Lettre adressée au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports]. 7 juin 2017. 2 f. Déposé le 13 mars 2018. | CTE-091 |